

À propos de «Succès relatif, échec absolu» de Raymond Klein

Courrier des lecteurs

Le titre de l'article de Raymond KLEIN prépare le lecteur à un jugement catégorique. Résumons: le Sommet sur l'emploi changera peu au chômage en Europe. Les tentatives alternatives de quelques pays bénéficieront d'une marge de manoeuvre étroite limitée par la compétition et par les critères du pacte de stabilité. Une économie de croissance à objectifs vagues et indéfinis en compétition avec les États-Unis et le Japon, caractérisée par un chômage administré, conduit, dans la meilleure des hypothèses, à la réintégration des seuls vrais réservoirs d'emploi: ceux qui peuvent se déployer dans le secteur tertiaire. Et la vraie solution réside dans la réduction du temps de travail. Le Sommet oublie par ailleurs la réforme des systèmes fiscaux, qui devrait favoriser l'emploi. La plupart des décisions du Sommet ni imposent des objectifs quantifiés, ni fixent de délais. La comparaison des sanctions en matière de critères de convergence pour la monnaie unique et du blâme en matière sociale est éclairante. La construction européenne, qui s'est placée au service des intérêts de l'économie, est dans un cul-de-sac. Elle produit la richesse pour quelques-uns et la misère pour dix-huit millions de chômeurs. C'est pourquoi le Sommet ne changera rien en matière de chômage en Europe. La colère et la déception grandiront dans toute l'Europe et conduiront au refus radical des orientations actuelles. Reste l'espoir que l'Europe, dont la construction est dans une impasse, se décidera rapidement pour une politique alternative, sinon gare au populisme de droite qui attend son tour.

R.K. est sans doute familier avec la construction européenne. Je me contenterai donc, à l'intention du lecteur, de quelques rappels de textes du Traité de l'Union européenne.

Le préambule du Traité: L'intégration européenne sera fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'homme et de l'État de droit. Le renforcement des

économies et leur convergence dans une Union économique et monétaire. contribuera à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement. Le Traité de l'Union européenne garantit aux travailleurs des États membres la libre circulation, l'abolition de toute discrimination, plus particulièrement du fait de la nationalité ou du sexe, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail.

La politique sociale, l'éducation, la formation professionnelle, la politique de la jeunesse, auxquelles est consacré le titre VIII du traité, contribueront à promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main d'oeuvre. Le fonctionnement du marché intérieur favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux et le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives. La Commission euro-

péenne «a pour mission de promouvoir une collaboration étroite entre les États membres dans le domaine social, notamment dans les matières relatives à l'emploi, au droit du travail et aux conditions du travail, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la sécurité sociale, à la protection contre les accidents du travail, à l'hygiène du travail, au droit syndical et aux négociations collectives entre employeurs et travailleurs» ... «Les États membres s'attachent à promouvoir l'amélioration notamment du milieu du travail ... et se fixent pour objectif l'harmonisation, dans le progrès, des conditions existantes dans ce domaine».

D'autres dispositions concernent le développement du dialogue entre partenaires sociaux au niveau européen, l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail, l'équivalence des régimes de congés payés. Le Fonds social européen (chapitre 2 du

Atelier Questiaux Garnissage & Restauration

- Garnissage de sièges tous styles
- Grand choix de tissu d'ameublement
- Restauration de meubles anciens
- Vente de literie, sommiers et matelas sur mesure
- Vente de sièges et de lits de style et moderne
- Devis sur demande et sans engagement

Renseignements

tél.: 42 89 02 Luc Koedinger

Ouvert: vendredi 13-18h, samedi 10-18h.

52a rue du Cents L-1319 Luxembourg-Cents (Anno Tubak)
(Christian Questiaux téléphone privé 0032-61-468220)

même titre) vise à promouvoir à l'intérieur de la Communauté «les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, notamment par la formation et la reconversion professionnelles». La politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres vise entre autres à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles, notamment par la formation et la reconversion professionnelle; à améliorer la formation professionnelle initiale et la formation continue, afin de faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle sur le marché du travail.

Suite à l'opposition du Royaume Uni d'inclure la Charte sociale de 1989 dans le Traité, un protocole annexé au Traité autorise les autres États membres à recourir aux institutions pour la mise en oeuvre d'un «Accord sur la politique sociale». En effet, «la Communauté et les États membres ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions. À cette fin, la Commission et les États membres mettent en oeuvre des mesures qui tiennent compte de la diversité des pratiques nationales, en particulier dans le domaine des relations conventionnelles, ainsi que de la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de la Communauté».

La Communauté européenne, qui n'est pas simple créature du capital, se veut ainsi porteuse de nos valeurs culturelles et sociales. Elle n'a pas attendu le Sommet de Luxembourg pour se doter d'objectifs et de moyens institutionnels permettant de répondre aux problèmes du monde du travail, en vue de promouvoir l'emploi et l'intégration et de combattre l'exclusion et ce qui y conduit. Faut-il créer de toutes pièces une Europe alternative, qui imposerait l'emploi universel et du même coup exclurait l'exclusion? Ou importe-t-il de construire sur ce qui existe, d'en exiger le renforcement? Il faut choisir entre l'utopie et le réalisme.

Le Sommet de Luxembourg a accouché des compromis qui ne touchent pas au fond du problème. Parce que le pouvoir de décision dans l'Union n'appartient pas au Parlement européen, ni à la Commission, mais au Conseil des ministres. Et comme, en matière de politique de l'emploi, le Conseil doit suivre la voie de l'unanimité, un État membre suffit pour bloquer une décision. «Ainsi, écrit R.K., souvent l'attitude des chefs de gouvernement à l'occasion des Sommets européens n'est rien d'autre que la continuation dans l'arène européenne de leur politique intérieure». C'est moi qui souligne, car il y a des exceptions, et c'est pourquoi, également souvent, les chefs d'État et de gouvernement oublient la frilosité de leurs ministres et de leurs administrations et font avancer l'Union européenne.

Parmi les quelques points positifs, R.K. relève que les chefs d'État prennent enfin des décisions sur un sujet social.

La Communauté européenne, qui n'est pas simple créature du capital, se veut porteuse de nos valeurs culturelles et sociales.

Je rappelle ici la décision des Onze de récuser l'approche «thatcherienne» en matière sociale, lors du Traité de l'Union, et l'introduction tardive dans le Traité d'Amsterdam de la politique de l'emploi en contrepartie du pacte de stabilité.

Je me permets de placer ici en parallèle le compte-rendu du «nouvel Observateur» n° 2228 du 20 au 26 novembre.

«D'ici à cinq ans, les Quinze - à l'exception de l'Espagne, pour qui l'exercice serait beaucoup trop difficile (mais je relève la présence du Royaume Uni dans le peloton) - devront offrir un nouveau départ (formation, expérience professionnelle, emploi) à tous les jeunes, avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage. La consigne vaut aussi pour les adultes sans emploi depuis moins d'un an. Enfin, tous les gouvernements devront s'engager à faire bénéficier d'une formation au moins 20% des 18

millions de chômeurs européens. Chaque année, les États membres soumettront leur propre plan d'action au Conseil européen et à la Commission. En juin prochain, à Cardiff, ils feront leur premier examen de passage, en présentant leurs programmes respectifs. À compter de décembre 1998, les gouvernements qui feront preuve de laxisme seront pointés du doigt, publiquement, par le Conseil».

«C'est la grande différence avec le respect des critères de Maastricht. Au nom de l'euro, on sanctionne les mauvais élèves. Quand il s'agit d'emploi, on leur adresse des recommandations. À Luxembourg, les Quinze se sont imposés des critères, mais pas de contraintes». «Il n'empêche. Désormais, parler du chômage au sein des Conseils européens ne relèvera plus du 'gros mot'. Cela devient même une obligation. Chaque année, le Conseil européen de décembre devra nécessairement inscrire l'emploi à l'ordre du jour. Une première pour cette instance»

L'Europe se construit dans la tension entre une Europe fédérale et une Europe des Nations. Voici moins de vingt ans, Michel DEBRÉ considérait Jean MONNET comme un intrigant traître au service de l'étranger. Dans l'Europe future, quel sera le degré d'abandon de souveraineté nationale et, par conséquence, le degré de pouvoir du gouvernement de l'Europe? Pour le moment, dans l'Europe qui se construit progressivement et à coup de compromis, l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle sont des secteurs pour lesquels le rôle de la Commission a été secondaire, subsidiaire. Non pour faire plaisir au capital, mais au nom de la sacro-sainte souveraineté nationale. C'est au nom de cette souveraineté, que le gouvernement britannique a bloqué une avancée sociale communautaire dans le traité de Maastricht. Le Sommet de Luxembourg pour J.C.I. Juncker «est une ligne de départ» vers plus d'Europe en matière d'emploi. «C'est le début d'une marche continue», dira Jospin, tandis que pour Chirac «petit à petit, étape après étape, l'emploi s'inscrit dans une démarche européenne». Voilà pour la politique.

Mais la politique, le souci affiché de souveraineté, peuvent cacher des conservatismes protecteurs de privi-

lèges et d'intérêts économiques. Les choix politiques traduisent des choix de société, qui, à leur tour procèdent de l'adhésion à des systèmes de valeurs. On peut cependant s'interroger si, aujourd'hui, les choix de société, de systèmes de valeurs ne sont pas occultés par la prétendue primauté de phénomènes prétendus inéluctables qui ignorent ou qui nient la primauté de l'homme dans une nature, dans un monde en développement. Aujourd'hui, les évangélistes, les prédicateurs de la bonne nouvelle économique nous annoncent que la globalisation, la mondialisation annoncent l'émergence d'un monde dépassant celui d'Orwell, le règne du «tout économique».

Le sommet de Luxembourg est un moment de réaction contre cette domination; il a permis de replacer l'homme, le droit de l'homme au travail et à la vie en société et non à sa marge, au centre d'une politique européenne. Il est également un moment de la construction européenne par compromis et petits pas. Aujourd'hui, demain, les lobbies continueront d'investir Bruxelles au nom de «la liberté d'entreprendre». Mon interrogation est de savoir s'il se trouvera un vaste mouvement de citoyens prêts à affirmer haut et fort leur choix de l'homme avant l'argent, de la solidarité avant le profit, leur refus d'un monde qui enrichit quelques-uns et qui marginalise le grand nombre. Je ne crois pas en une Europe alternative telle que semble l'espérer R.K. Je crois en une Europe juste qui se fera, certes lentement mais dans la durée, à l'image de l'évolution de la nature. Elle se fera plus rapidement, lorsque, au-delà des clivages politiques, des initiatives voient le jour, qui, parce que mouvement de masse, imposent aux politiques le respect et la protection du droit au travail. Voici une dizaine d'années, plusieurs millions de Français descendirent dans la rue pour défendre l'école privée qu'ils croyaient menacée. Une telle initiative serait-elle utopique, lorsqu'il s'agit du droit au travail?

Nous ne pouvons nous échapper d'un monde gouverné par la dictature économique américaine. Mais nous pouvons contribuer à mettre en place un système, qui devra son efficacité à une Europe intégrée, forte de ses valeurs.

René Vesque